

MAIRIE DE BASSE RENTGEN

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal en date du 24/10/2011

Présents : Mrs : FEIPPEL – HAGEN – BREME – DELION - KAZMIERCZAK
MASSON.
Mmes : INGHINGOLO - OESTREICHER – HEMMER.

Absent avec excuse : Néant.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **décide** d'instituer, à l'unanimité, le taux de 5% en matière de taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal. Cette taxe remplace la T.L.E. qui a été supprimée.
- **donne** son accord, à l'unanimité, pour verser une subvention d'un montant de 100,00 € à la SPA au titre de l'année 2012.
- **donne** son accord, à l'unanimité, pour verser une subvention d'un montant de 150 € aux Restaurants et Relais du Cœur de la Moselle Ouest, au titre de l'année 2012.
- **donne** son accord, à l'unanimité, pour verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 €, au titre de l'année 2012, à l'Association J3V qui s'investit dans l'opération caritative « Une rose, un espoir » qui se déroulera les 28 et 29 avril 2012.
- **accepte**, à l'unanimité, le chèque d'un montant de 6.000 € (5e acompte) émanant des Assurances Groupama au titre de l'indemnité due par Monsieur FENDT Pascal, suivant l'ordonnance de référé rendue par la Cour Administrative d'Appel de Nancy le 21/10/2010 dans l'affaire Groupama Commune de Basse Rentgen/Fendt.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 25/10/2011 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse Rentgen, le 25/10/2011.